Les Lilas, le 15 avril 2012

Madame la présidente,

Avant de répondre à votre questionnaire, nous voudrions d'abord saluer l'engagement de votre association en faveur du logement social étudiant et tout particulièrement pour la réhabilitation de la résidence universitaire Jean ZAY, plus grande résidence universitaire de France.

La situation actuelle du logement social étudiant est alarmante particulièrement en Ile-de-France. Or l'accès au logement social étudiant est indispensable pour les jeunes issus des catégories sociales défavorisées. En effet si en 30 ans la proportion de diplômés du supérieur a considérablement augmenté dans notre pays, la massification n'a pas été accompagnée d'une démocratisation de l'enseignement supérieur... Les enfants de cadres et professions libérales constituent près d'un tiers des étudiants à l'université et la moitié des élèves dans les filières les plus sélectives comme les classes préparatoires aux grandes écoles ou les écoles d'ingénieurs, alors que leurs parents ne représentent que 15 % des emplois. Les enfants d'ouvriers, qui fréquentent peu l'université, sont les plus représentés au sein des filières courtes telles que les BTS, IUT… Les inégalités sociales accentuent les inégalités d'accès aux formations.

Ainsi à l'heure actuelle le financement public des dépenses d'éducation dans l'enseignement supérieur bénéficie majoritairement aux familles les plus aisées du fait des différences de taux d'accès. La dépense publique d'éducation supérieure "par enfant scolarisable" dont bénéficient en moyenne les 10 % de ménages les plus favorisés est quatre fois supérieure à celle qui revient aux 10% des ménages défavorisés.

C'est dans ce contexte que la question du logement social étudiant se pose et que la Résidence Universitaire d'Antony est un enjeu politique national. Raison pour laquelle les élus du Front de Gauche se sont toujours prononcés contre l'article de la loi du 13 août 2004 permettant aux collectivités territoriales de se saisir de la compétence du logement social étudiant. D'ailleurs le Front de Gauche souhaite que soit abroger cette disposition qui comme vous le dénoncez n'a été conçu que pour détruire du logement social étudiant. Car ces familles modestes victimes de la paupérisation, n'ont plus les moyens de soutenir leurs enfants durant leurs études supérieures. Les aides proposées par l'Etat, au niveau du logement comme de l'alimentation sont très en deçà des besoins et le pourcentage d'étudiant-e-s en Ile-de-France qui ont accès à un logement du CROUS est ridiculement bas. Les résidences universitaires sont bien trop peu nombreuses, et le

système de bourses actuel ne permet pas d'apporter à chacun et chacune un revenu suffisant pour vivre dans de bonnes conditions et en toute indépendance.

Pour le Front de Gauche, permettre aux jeunes de mener à bien leurs études quelques soient leur origine sociale passe entre autre par les mesures suivantes :

- **l'augmentation immédiate des bourses d'études** et l'élargissement des droits sociaux aux jeunes majeurs ;
- **Le remboursement intégral à 100 % des dépenses de santé** couvertes par la Sécurité sociale en y incluant les lunettes et les soins dentaires. C'est à dire la suppression des forfaits et les franchises qui contribuent à voir nombre de jeunes ne pas se soigner ;
- La construction de 200 000 logements publics sociaux par an pendant cinq ans comprenant **un volet spécifique de logements étudiants** et pour les jeunes ;
- La créatoin d'un pôle public de la construction pour permettre l'abaissement des loyers et des charges et le renforcement des moyens des CROUS afin de leur permettre d'assumer leurs missions historiques d'assurer les services et prestations propres à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants.

Enfin pour sortir les jeunes de la précarité, de la dépendance familiale et du recours au salariat pendant leurs études, nous créerons un statut social pour tous les jeunes permettant leur autonomie. Nous mettrons en place un système d'allocations financées, pour les jeunes en formation, par la solidarité nationale.

Pour le Front de Gauche le logement social étudiant est un sujet essentiel pour nous qui mettons « l'humain d'abord ». Il s'agit là, rappelons-le, du premier problème des étudiants franciliens, qui les concerne tous, et quotidiennement. En Région Parisienne, mais pas seulement, la pénurie de logements sociaux étudiants est une réalité qui participe d'un système entretenu de spéculation immobilière. Il faut aussi avoir une politique en faveur de la baisse des loyers, ce que propose le Front de Gauche car à chaque augmentation des APL, les loyers suivent à la hausse. Et ce n'est pas un hasard si c'est l'ancien maire d'Antony, Patrick Devedjian qui une fois devenu ministre a rédigé et fait voter cet article de loi permettant à la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre de récupérer gratuitement les 11 hectares de la RUA.

Pour le Front de Gauche la Résidence universitaire d'Antony et ses terrains doivent redevenir propriété du CROUS, c'est-à-dire des étudiants. C'est en 1936, que le Comité supérieur des œuvres en faveur des étudiants est créé par le ministre du Front populaire Jean Zay, ancêtre des CROUS. Aujourd'hui en 2012, le Front de Gauche rappelle que ce qu'une loi a fait, une loi peut le défaire. Il en va de l'avenir que nous voulons offrir aux jeunes et notamment aux étudiant-e-s qui aujourd'hui vivent dans des conditions d'extrême précarité, voire sous le seuil de pauvreté, et voient leurs études compromises parce qu'ils enchaînent les emplois précaires et sous-payés.

Cordialement à vous

L'équipe de campagne de Jean-Luc Mélenchon

REPONSE DU FRONT DE GAUCHE AU QUESTIONNAIRE DE L'AARUA

1- Dans le programme de gouvernement que vous présentez, quelle importance accordez-vous au logement social étudiant ?

1. ~~C'est une composante du problème général du logement~~
2. C'est un problème urgent qui nécessite des mesures de remédiation rapides

2- Quel est, pour vous, le rôle de l'Etat en matière de logement étudiant ?

1. ~~Pas de rôle particulier, c'est du domaine de compétence des collectivités territoriales~~
2. ~~L'Etat doit impulser une dynamique et inciter les régions à rénover et construire~~
3. L'Etat doit déterminer des objectifs précis et financer les constructions et rénovations

Dans le cas où vous pensez qu'il doit jouer un rôle, quelle part l'Etat doit-il prendre [1]?

a) Une participation à la décision pour toute nouvelle construction
b) Une participation financière à la construction de nouveaux logements
c) Une aide à la réhabilitation des résidences universitaires existantes

Pour le Front de Gauche, ce sont les trois à la condition que les constructions et les réhabilitations correspondent aux critères du logement social étudiant.

3- Quelle est votre conception du logement social étudiant ?

1. ~~Les chambres doivent être situées dans des campus à proximité des facultés et écoles~~
2. ~~Elles doivent être dispersées dans de petites résidences, en ville~~
3. Peu importent la taille et le lieu, l'essentiel est l'accessibilité aux transports ainsi que les équipements et services offerts sur place aux étudiants (restau U, lieux de travail, équipements collectifs etc.)

4- Quels sont les montants de loyers acceptables pour un étudiant bénéficiant d'une bourse?

1. ¼ de la bourse maximum
2. ~~Moins de la moitié de la bourse~~
3. ~~La proportion importe peu, l'APL compensera~~

4 (2)- Quelle sera votre position sur l'article 66 de la loi de 2004 sur « les libertés et responsabilités locales » qui propose le transfert de la compétence du logement étudiant aux collectivités territoriales qui le demandent ?

~~1 en proposer le maintien tel qu'il est~~
~~2 en proposer la modification pour que la compétence soit automatiquement attribuée aux collectivités territoriales~~
3 en proposer la suppression

5- A qui doit être confiée la gestion des résidences universitaires ?

1. Au CROUS ou un autre établissement public
2. ~~Au CROUS ou à un organisme privé, peu importe~~
3. ~~Le choix revient à la collectivité territoriale qui en a la responsabilité~~

[1] Plusieurs réponses possibles

6- La Résidence Jean Zay d'Antony (Hauts-de-Seine) est la plus grande résidence universitaire de France. Elle a accueilli des dizaines de milliers de jeunes de toute la France et du monde entier pendant des décennies mais n'a pas été réhabilitée. Elle dispose encore d'environ 2000 places:

1. Souhaitez-vous contribuer à en faire réhabiliter l'ensemble ?
2. ~~Apporterez-vous votre soutien pour démolir la majeure partie, au motif que sa conception et sa taille sont dépassées ?~~
3. ~~Entendez-vous soutenir le maintien d'une partie des bâtiments, pour conserver la moitié de l'offre ?~~

7- La réhabilitation des logements sociaux étudiants doit-elle être axée :

1. ~~Sur l'agrandissement de la taille des chambres et leur confort en en réduisant le nombre ?~~
2. Sur la mise aux normes de sécurité et de confort, le maintien de la capacité d'accueil et d'un loyer accessible à tous ?

8- Cette résidence offre des chambres et des logements pour couples ; est-il nécessaire de continuer à prévoir des logements pour couples ?

1. ~~Les jeunes qui veulent vivre en couples doivent en assumer la responsabilité et se tourner vers les bailleurs sociaux ou privés comme tout le monde~~
2. Il est utile de construire un certain nombre de logements pour couples, pourquoi devrait-on vivre seul pour étudier ?

9- La propriété des 11 hectares de terrain sur lesquels se trouve la résidence Universitaire a été transférée gratuitement du CROUS à la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Des projets changeant au moins en partie sa destination sont en cours. Pour vous, l'Etat doit-il :

1. Intervenir pour exiger que ce terrain dont les emprunts sont remboursés par le CROUS reste dédié au logement social étudiant ?
2. ~~Laisser faire quelles qu'en soient les conséquences pour l'avenir de ce terrain ?~~
3. ~~Demander au Préfet d'organiser au plus vite une rencontre des parties concernées pour que l'intérêt général l'emporte ?~~